

# Dossier de Subvention - 2010 -

Direction de l'Environnement et Développement Durable

**Objet : construction ou acquisition d'un logement neuf à basse consommation d'énergie**

**Bénéficiaires : particuliers propriétaires occupants ou futurs propriétaires occupants**

## ❖ Informations concernant le demandeur

- Nom et prénom : .....
- Adresse : .....
- Ville : ..... CP : .....
- Téléphone : ..... Courriel : .....

## ❖ Informations concernant le projet

- Type de logement :  Maison  Appartement
- Surface habitable : ..... m<sup>2</sup> Surface Hors Œuvre Nette : ..... m<sup>2</sup>
- Principe constructif (maçonnerie, ossature bois, panneaux de bois contre-collés...) : .....
- Adresse : .....
- Ville : ..... CP : .....
- Calendrier prévisionnel de réalisation du projet
  - Date de démarrage : ..... Date de fin : .....
- Ou
  - Date d'achat : .....
- Prix global du logement (hors foncier, VRD et honoraires) : .....€ TTC
- Consommation énergétique prévisionnelle <sup>(1)</sup>: ..... kWh EP / m<sup>2</sup> SHON / an

<sup>(1)</sup> Sur la base de calculs effectués conformément à la méthode TH-CE 2005

Renseignements certifiés exacts,

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Nom, prénom et signature du demandeur

❖ **Informations concernant les professionnels mandatés par le maître d'ouvrage**

**Architecte :**

Raison sociale : ..... N° de SRET : .....

Adresse complète : .....

Ville : ..... CP : .....

Nom et prénom du responsable du projet : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**Bureau d'études techniques :**

Raison sociale : ..... N° de SRET : .....

Adresse complète : .....

Ville : ..... CP : .....

Nom et prénom du responsable du projet : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**Maître d'œuvre / constructeur / promoteur :**

Raison sociale : ..... N° de SRET : .....

Adresse complète : .....

Ville : ..... CP : .....

Nom et prénom du responsable du projet : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**PIECES A FOURNIR**

- Un courrier de demande de subvention régionale adressé au Président du Conseil Régional (annexe n°1).
- Le questionnaire dûment renseignée par le demandeur (annexe n°2).
- La fiche technique du projet dûment renseignée et signée par le bureau d'études techniques commandité par le maître d'ouvrage (annexe n°3).
- Une copie d'un document attestant de la surface habitable du logement (le cas échéant une attestation sur l'honneur signé par le maître d'ouvrage).
- Une copie de l'accusé de réception de la demande d'attribution du label « Bâtiment Basse Consommation » délivré par l'organisme de certification.
- Une note décrivant le projet et notamment les solutions techniques mises en œuvre pour atteindre le niveau « Bâtiment Basse Consommation ».
- Uniquement dans le cas d'un achat de logement neuf achevé ou sur plan, une copie de l'acte notarié d'achat.
- Uniquement dans le cas d'une installation de Chauffage Individuel Centralisé (CIC), une copie du devis ou de la facture relative à la pose du compteur individuel de chaleur.
- Uniquement dans le cas d'un projet intégré dans une démarche d'urbanisme durable, une copie de l'étude d'aménagement.

## RAPPEL DES MODALITES D'INTERVENTION REGIONALE 2010



Le dépôt des demandes de subvention se fait tout au long de l'année, mais au plus tard le 30 septembre 2010 pour une instruction et une décision avant la fin de l'année 2010. Les dossiers reçus au Conseil Régional de Lorraine après le 30 septembre 2010 seront instruits selon les modalités d'intervention régionale de l'année 2011.

### BENEFICIAIRES

Les particuliers propriétaires occupants ou futurs propriétaires occupants.

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Sont éligibles aux aides de la Région les projets de constructions ou d'acquisitions de logements neufs, respectant les conditions cumulatives suivantes :

- surface habitable du logement inférieure ou égale à 150 m<sup>2</sup>,
- servir de résidence principale exclusivement,
- justifier d'un label « bâtiment basse consommation d'énergie » (label BBC Effinergie ou label européen équivalent),
- non achevés à la date de dépôt du dossier ou pour l'achat de logement neufs achevés ou sur plan dont la date d'achat est postérieure à la date de dépôt du dossier.

### MODALITES D'INTERVENTION REGIONALE

En cas de non rétrocession à la Région des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), l'aide régionale sera diminuée proportionnellement à la valeur actualisée du CEE.

L'aide de la Région est fixée à **8 000 €** pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf labellisé « bâtiment basse consommation d'énergie ».

Cette aide peut être majorée de **1 000 €** si le projet s'intègre dans une démarche d'urbanisme durable.

Dans le cadre d'une installation de Chauffage Individuel Centralisé (CIC), le maître d'ouvrage peut solliciter une aide complémentaire pour la mise en place de compteurs de chaleur sous réserve de la mise à disposition de données à la Région. Cette aide correspond à **80 % du coût** de la fourniture et de la pose de l'instrumentation, dans la limite de **1 000 € d'aide par logement**.

### Pourquoi la Région Lorraine vous demande de récupérer les certificats d'économie d'énergie (CEE) ?

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, l'Etat Français a mis en place une obligation de réalisation d'économies d'énergie pour les grands fournisseurs d'énergie (EDF, GDF, les réseaux de chaleur, etc...) proportionnellement à la quantité d'énergie qu'ils vendent sur le marché français de l'énergie. Si les vendeurs d'énergie ne parviennent pas à remplir leurs obligations ils devront s'acquitter d'une pénalité de 2c€ par kWh cumac non réalisé. Ces vendeurs doivent donc inciter leurs clients à engager des actions de maîtrise des consommations en énergie ou ont également la possibilité d'échanger des certificats avec les collectivités territoriales si cela s'avère moins coûteux pour eux.

Pour en savoir plus vous pouvez visiter le site Internet :

[www.industrie.gouv.fr/energie/developp/econo/cee-clics.htm](http://www.industrie.gouv.fr/energie/developp/econo/cee-clics.htm)

La Région Lorraine affiche depuis 2004 des ambitions très fortes en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables. Afin de maintenir des dispositifs d'aides figurant parmi les plus incitatifs sur le plan national et faire face à la dynamique croissante des demandes, la Région Lorraine s'est naturellement orientée vers de nouveaux modes de financement.

La construction de logements à basse consommation d'énergie ou l'installation des systèmes valorisant les énergies renouvelables sont générateurs de certificats d'économies d'énergie (CEE) que le particulier ne peut valoriser par ses propres moyens.

La Région Lorraine se propose donc de collecter les certificats générés afin d'en redistribuer les éventuels bénéfices à tous les porteurs de projet qu'elle soutient.

La rétrocession des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) à la Région ne remet pas en cause votre droit à bénéficier du Crédit d'Impôt en faveur du développement durable, les deux dispositifs étant distincts.

# PROCEDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION

## Phase 1 – Envoi du dossier

Vous adressez au Conseil Régional de Lorraine le présent dossier de demande de subvention dûment complété et signé à l'adresse suivante :

**Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine**  
**Conseil Régional de Lorraine**  
**Direction de l'Environnement et du Développement Durable**  
**Place Gabriel Hocquard**  
**BP 81004**  
**57036 METZ Cedex 1**

## Phase 2 – Instruction du dossier

Après réception du dossier de demande de subvention, les services du Conseil Régional contrôlent la recevabilité de votre demande :

- si votre dossier est présumé recevable, les services de la Région vous envoient un courrier autorisant le démarrage des travaux,
- si votre dossier n'est pas complet, ils vous communiquent par courrier la liste des pièces manquantes,
- si votre dossier n'est pas recevable, ils vous informent par courrier que votre demande de subvention a été rejetée.

## Phase 3 – Notification de l'aide

Si votre dossier est jugé complet et éligible, il est inscrit, pour délibération, en Commission Permanente du Conseil Régional.

Conformément à la délibération de la Commission Permanente, la Région Lorraine notifie par courrier l'attribution ou le refus de la subvention régionale pour la réalisation du projet.

## Phase 4 – Demande de paiement de la subvention

Après réception de la notification d'attribution de la subvention, vous adressez les pièces suivantes accompagnées de votre demande de paiement (même adresse qu'en phase 1) :

- Une copie du label « bâtiment à basse consommation d'énergie »,
- Une copie du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) réglementaire,
- Une copie de l'étude thermique réglementaire RT2005 validée par l'organisme de certification,
- Un Relevé d'Identité Bancaire.

## Phase 5 – Paiement de la subvention

Le paiement de la subvention, est effectué par virement bancaire directement sur votre compte.

Il sera déclenché par le trésorier payeur du Conseil Régional de Lorraine dès réception des documents mentionnés à la phase 4.

Le délai moyen est de **3 mois après** la réception de l'ensemble des justificatifs de paiement de la subvention.

**Nom - Prénom :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal - Ville :** .....

**Tel :** .....

**Monsieur le Président du Conseil Régional de  
Lorraine  
Direction de l'Environnement et du Développement  
Durable  
Place Gabriel Hocquard  
BP 81004  
57036 METZ Cedex 1**

Objet : *Demande de subvention*

Monsieur le Président,

Je soussigné, ....., projette de faire construire /  
d'acquérir<sup>(1)</sup> un logement à basse consommation d'énergie qui me servira de résidence principale.

J'ai pris connaissance des modalités d'intervention des aides régionales en faveur de la maîtrise de l'énergie et accepte la rétrocession à la Région Lorraine des certificats d'économie d'énergie qui pourront être générés par l'opération décrite dans le présent document.

Aussi, j'ai l'honneur de solliciter une subvention de la Région Lorraine pour la réalisation de ce projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

A ....., le .....

Nom, prénom et signature du demandeur

<sup>(1)</sup> Rayer la mention inutile

**Pour aider la Région Lorraine à améliorer son action, il vous est demandé de répondre aux questions suivantes :**

**Comment avez-vous obtenu ce dossier de demande de subvention ?**

- Par les services de la Région Lorraine,
- Par mon installateur ou par un professionnel du bâtiment,
- Par téléchargement sur le site des Espace INFO→ENERGIE : [www.eie-lorraine.fr](http://www.eie-lorraine.fr)
- Auprès d'un Espace INFO→ENERGIE (N° Azur : 0810 422 422)

**Pour vous aider dans votre projet, avez-vous contacté un Espace INFO→ENERGIE ?**

- Oui je l'ai contacté et
  - Il m'a envoyé les dossiers de demande de subvention.
  - Il m'a donné des explications sur les aides de la Région Lorraine.
  - Il m'a donné des conseils techniques.
  - Il m'a communiqué les coordonnées de professionnels (artisans, bureaux d'études, architectes, fournisseurs etc.).
  - Il m'a mis en garde sur la législation, sur la nécessité de comparer les devis, de choisir des installateurs agréés etc.
- Non
  - Je n'ai pas eu besoin d'aide.
  - J'ai été aidé par un artisan ou par un autre professionnel du bâtiment.



**ANNEXE N°3 – FICHE TECHNIQUE DU PROJET**

**(Document à renseigner et à signer par le bureau d'études techniques commandité par le maître d'ouvrage)**

**Informations générales**

**Coordonnées du maître d'ouvrage :**

Nom et prénom : .....

**Localisation du projet :**

Adresse complète : .....

Ville : ..... CP : .....

**Coordonnées du bureau d'études techniques commandité pour l'étude thermique**

Raison sociale : ..... N° de SRET : .....

Adresse complète : .....

Ville : ..... CP : .....

Nom et prénom du responsable du projet : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

**Caractéristiques du logement (sur la base du projet validé par l'organisme de certification)**

**Surface habitable :** ..... m<sup>2</sup> **Surface HorsŒuvre Nette :** ..... m<sup>2</sup>

**Performances énergétiques du bâtiment<sup>(1)</sup>**

|  | Projet | Référence | Gain (%) |
|--|--------|-----------|----------|
| Coefficient de déperdition (W/m <sup>2</sup> /K)               |        |           |          |
| Consommation conventionnelle (kWh EP/m <sup>2</sup> SHON / an) |        |           |          |

**Emission de Gaz à Effet de Serre<sup>(1)</sup>**

|  | Projet | Référence | Gain (%) |
|--|--------|-----------|----------|
| Quantité de CO2 (kg de CO2 / m <sup>2</sup> SHON / an) |        |           |          |

<sup>(1)</sup> Sur la base de calculs effectués conformément à la méthode TH-CE 2005

**Production de chaleur**

| Mode de production principal (type & puissance) | Mode de production d'appoint (type & puissance) |
|---|---|
|   |   |

**Production d'eau chaude sanitaire**

| Mode de production principal (type d'installation) | Mode de production d'appoint (type d'installation) |
|--|--|
|  |  |

Renseignements certifiés exacts,

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Qualité, nom et prénom du signataire